

DÉCISION 180 / 2024

RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE METROPOLITAINE A WOIPPY

Nous soussignés, Anne FRITSCH-RENARD, 16^{ème} Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

VU le « Plan 5000 équipements – Génération 2024 » et le « Programme d'intervention en matière d'équipements structurants » de l'Agence Nationale du Sport,

CONSIDERANT l'éligibilité du projet de construction d'une piscine métropolitaine,

DÉCIDONS :

- De solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au taux de 18,77% pour la construction d'une piscine métropolitaine à Woippy dont le coût prévisionnel est estimé 20 652 900,47 euros hors taxes.

Fait à Metz, le 18 avril 2024

Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée



Anne FRITSCH-RENARD
Adjointe au Maire de Metz

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240418-Decis180-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
Construction d'une piscine métropolitaine à Woippy

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant	%
Maitrise d'œuvre	3 125 000,00 €	Aides publiques :		
		- FNADT (sollicité)	4 045 870,00 €	19,59%
		- Région / Fonds européens (contrat métropolitain)	4 300 000,00 €	20,82%
<u>Travaux en base :</u>				
Gros œuvre	4 247 000,00 €	- Département (acquis)	4 300 000,00 €	20,82%
Charpente bois et charpente métallique	512 000,00 €	- ANS (à solliciter)	3 876 549,42 €	18,77%
Couverture / Etanchéité / photovoltaïque	1 043 000,00 €	- ...		
Menuiseries extérieures	811 000,00 €	SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES :	16 522 419,42 €	80,00%
Traitement des façades / isolation / clôture bois	271 000,00 €			
Serrurerie	122 000,00 €			
Menuiseries intérieures / décoration végétale	205 000,00 €			
Sols durs	770 000,00 €			
Sols souples	7 000,00 €			
Faux plafonds	57 000,00 €			
Peinture	51 000,00 €			
Electricité CFO / CFA	505 000,00 €			
Ascenseur	30 000,00 €			
Plomberie sanitaire	442 000,00 €			
Traitement des ambiances	1 180 000,00 €			
Traitement d'eau	1 087 000,00 €			
Cabines et casiers	271 000,00 €			
Saunas / Bain de vapeur	61 000,00 €			
Billetterie / contrôle d'accès	110 000,00 €			
VRD	360 000,00 €			
Espaces verts	184 000,00 €			
Ajout d'un palan pour descendre les équipements dans la cour de service	27 000,00 €			
Eclairage RVB+W dans le bassin sportif	5 000,00 €			
<u>Options retenues :</u>				
Revêtement inox	483 185,00 €			
Filtration perlite	133 238,00 €			
Système récupération énergie eaux grises	27 000,00 €			
Remplacement de la laine de roche par 18 cm de verre cellulaire	147 310,80 €			
Modules solaires photovoltaïques supplémentaires	112 500,00 €	AUTOFINANCEMENT :		
		Fonds propres	4 130 481,05 €	20,00%
Inflation sur coût travaux entre 2023 et 2026 (5% par an sur coût total prévisionnel des travaux)	2 083 333,33 €			
Provisions pour risques et aléas (5% du coût total prévisionnel des travaux)	666 666,67 €	Emprunt		
Assurance dommage ouvrage (2% du coût total prévisionnel des travaux)	266 666,67 €	Autres		
Acquisition foncière, prestations annexes, travaux démolition et dépollution (chiffrage non consolidé)	1 250 000,00 €	SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT :	4 130 481,05 €	20,00%
TOTAL	20 652 900,47 €	TOTAL	20 652 900,47 €	100%

Metz, le 18 avril 2024

Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée




Anne FRITSCH-RENARD
Adjointe au Maire de Metz